

## 2 - Documents

- [AMORCE 2018a] *Renforcer le rôle des PTRE pour massifier la rénovation énergétique* - ENE28, AMORCE, mars 2018
- [AMORCE 2018b] *Repères sur les coûts et financements des PCAET* - ENP42, AMORCE, janvier 2018
- [AMORCE 2017a] *Évolution des dispositifs de soutien à l'électricité renouvelable* - ENE16, AMORCE, juin 2017
- [AMORCE 2017b] *Programmes CEE-Précarité, quelle opportunité pour les collectivités ?* - ENE20, AMORCE, juin 2017
- [AMORCE 2017c] *Modèles juridiques des plateformes territoriales de la rénovation énergétique de l'habitat* - ENJ09, AMORCE, février 2017
- [AMORCE 2017d] *CEE - Habiter Mieux et collectivités* - ENT22, AMORCE, avril 2017
- [AMORCE 2017e] *Guide l'Élu et les réseaux de chaleur* - RCP25, AMORCE, août 2017
- [AMORCE 2016a] *Certificats d'économies d'énergie : 50 questions pratiques pour les collectivités* - ENE02, AMORCE, août 2016
- [AMORCE 2016b] *Coûts de raccordement des réseaux de chaleur & dispositifs de soutien* - RCE22, AMORCE, février 2016
- [CDC 2016] *Collectivités, des prêts adaptés à tous vos projets* - Groupe Caisse des Dépôts, mai 2016  
[https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/plaquette\\_collectivites.pdf](https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/plaquette_collectivites.pdf)
- [DGEC 2016] *Guide des principaux dispositifs d'aide pour la transition énergétique à destination des collectivités* - Direction Générale de l'Énergie et du Climat, avril 2016  
[http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guides\\_des\\_dispositifs-4\\_cle5893ac.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guides_des_dispositifs-4_cle5893ac.pdf)
- [ADEME 2016] *Contrat de performance énergétique* - ADEME, mars 2016  
<http://www.rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/files/mediatheque/publications/contrat-performance-energetique-retour-experiences.pdf>

## 3 - Sites utiles

ADEME : <http://www.ademe.fr/aides-financieres-2018>

Directions Régionales de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/regions>

AMORCE : <http://www.amorce.asso.fr/>

Caisse des Dépôts : <https://www.prets.caissedesdepots.fr/-collectivites-.html>

et <http://www.caissedesdepots.fr/direction-des-investissements-et-du-developpement-local>

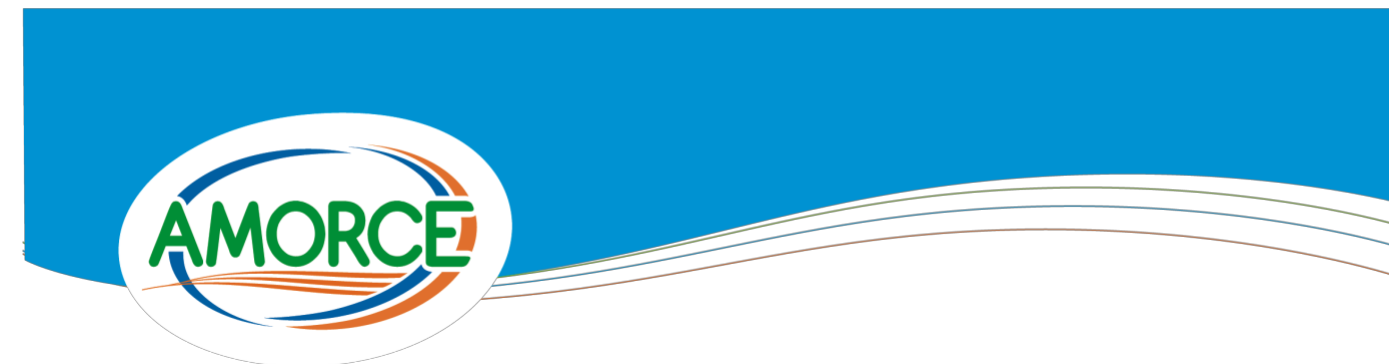
## 4 - Pour aller plus loin...

### CONTACTEZ-NOUS :

AMORCE, Fabien MOUDILENO, [fmoudileno@amorce.asso.fr](mailto:fmoudileno@amorce.asso.fr) et Romain DEVAUX, [rdevaux@amorce.asso.fr](mailto:rdevaux@amorce.asso.fr)  
18 rue Gabriel péri 69100 VILLEURBANNE.

**PARTICIPEZ AUX ECHANGES DU RESEAU :** Les [Groupes d'échanges d'AMORCE](#) abordent régulièrement les questions de montage financier, de financement et de fiscalité.

**ADHEREZ AU RESEAU AMORCE :** <http://www.amorce.asso.fr/>



# Mémento des financements air-énergie-climat 2018 à l'attention des collectivités et de leurs groupements

Réunir les financements adaptés est la condition d'un plan d'action réaliste, mais les sources de financement étant nombreuses et variées, il n'est pas toujours simple de distinguer les spécificités de chacune et d'évaluer les chances de l'obtenir. Dans ce contexte, le présent mémento proposé par AMORCE donne, en format condensé, un aperçu synthétique des principales sources de financement de l'action air-énergie-climat des collectivités et oriente vers les interlocuteurs et documents à consulter pour obtenir rapidement une information détaillée.

**Ce document répertorie les principaux financements mobilisables à l'échelle nationale pour les actions air-énergie-climat des collectivités. Afin de faciliter la lecture, nous avons identifié les 4 secteurs qui concentrent les enjeux air, énergie et climat :**

- Financement d'actions sur le parc bâti de logements (hors aides individuelles aux ménages)
- Financement d'actions sur le parc bâti tertiaire
- Financement d'actions sur le système de mobilité
- Financement d'actions sur la production et distribution d'énergie

Cette publication dresse un inventaire des dispositifs nationaux

**Le tableau ne contient pas :**

- Les aides financières locales ou régionales (enveloppes FEDER, les dispositifs des Directions Régionales de l'ADEME, les aides des Conseils Régionaux et Départementaux...)
- Certains financements dont les sources ou le périmètre sont hétérogènes ou variables (tiers-financement, financement participatif citoyen...)
- Les dispositifs ayant disparus ou ne pouvant plus être utilisés comme les Prêts Croissance Verte, le fonds Ville de Demain ou encore l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.
- Les grands fonds d'Etat, ayant fait le choix de mentionner les programmes finançant directement les maîtres d'ouvrage plutôt que les sources qui alimentent ces programmes. Ainsi, le 3ème volet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 3) ouvert depuis 2016 et doté de 10 milliards d'euros et le Grand Plan d'Investissement de 57 milliards d'euros, ne figurent pas en tant que tels dans cette grille car nous avons préféré mettre en avant les Appels à Projet (AAP) et les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui en dépendent.

# 1 - Financements des actions air-climat-énergie sous maîtrise d'ouvrage des collectivités ou de leurs groupements

Habitat	Tertiaire	Mobilité	Énergie	Nature et objet	Bénéficiaires	Remarques 2018	Géré par	En savoir +
✓	✓	✓	✓	<b>CEE : Certificats d'Économie d'Énergie.</b> Deux solutions pour les collectivités : déposer leurs dossiers CEE en propre ou conclure un partenariat en amont avec un obligé (fournisseur d'énergie). Les collectivités peuvent aussi participer à des programmes CEE, comme par exemple le SLIME, centré sur la précarité énergétique.	Collectivités, Bailleurs, Entreprises, particuliers.	Avril 2018, la valeur des CEE est de l'ordre de 4,4 €/MWh cumac. Le taux de financement est très variable en fonction des fiches opérations concernées, et du prix des CEE. Il peut aller jusqu'à 100% pour des opérations d'isolation spécifiques.	Dispositif piloté par le ministère et mis en œuvre par les obligés et les éligibles.	[AMORCE 2017b] [AMORCE 2017d] [AMORCE 2016a]
			✓	<b>Tarif d'achat et appel d'offre pour la production d'électricité renouvelable :</b> Le soutien à la production passe par le versement de tarifs d'achat réglementés ou du complément de rémunération. Ces deux types de soutiens sont attribués via guichets ouverts ou appels d'offres selon la taille des centrales et le type de filière. Le tarif/complément est bonifié si les collectivités interviennent au financement/entrent au capital des projets (bonus dits « participatifs »).	Collectivités, Bailleurs, Entreprises, Particuliers.	Toutes les filières électriques bénéficient d'aides à la production. Plus les projets sont grands et plus ils ont tendance à être soumis à des appels d'offre avec une prime de complément de rémunération. Les tarifs d'achat en guichet ouvert sont réservés aux petits projets.	Guichet ouvert géré par l'opérateur historique (EDF OA ou SEI, ou ELD). Appels d'offre lancés par la CRE.	[AMORCE 2017a] [DGEC 2016]
			✓	<b>Tarif d'achat pour l'injection de biométhane dans le réseau de gaz.</b>	Collectivités, Bailleurs, Entreprises, Particuliers.	Les tarifs d'achat varient de 45 à 125€ / MWh en fonction du type et de la taille de l'installation ainsi que de la nature des déchets valorisés.	Fournisseurs de gaz naturel pour l'achat (et GRDF ou ELD pour l'étude de faisabilité).	<a href="http://injectionbiomethane.fr">injectionbiomethane.fr</a>
✓	✓		✓	<b>TVA réduite à 5,5%</b> sur les factures des réseaux de chaleur (abonnement et consommation) alimentés à plus de 50% d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).	Collectivités, Bailleurs, Entreprises, Particuliers.	Près de 70% des réseaux de chaleur -comptant pour les ¾ de l'énergie livrée- en ont bénéficié en 2016.	Appliquée par l'exploitant ; contrôlée a posteriori par la DGFiP.	<a href="#">Voir FAQ d'AMORCE sur les RCU</a> [AMORCE 2017e]
✓				<b>TVA réduite à 5,5%</b> pour les travaux de rénovation d'un logement.	Collectivités, Bailleurs, Entreprises, Particuliers.	Réservee aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les logements d'habitation achevés depuis plus de 2 ans.	Appliquée par l'exploitant ; contrôlée a posteriori par la DGFiP.	<a href="#">Site service-public</a>
✓	✓			<b>Contrat de performance énergétique (CPE) :</b> Contrat entre un maître d'ouvrage (public ou privé) et un opérateur qui s'engage sur des objectifs chiffrés de performance énergétique.	Tout maître d'ouvrage public comme privé.	Deux types de CPE pour les MO publics : le Marché Global de Performance Énergétique (MGPE) - aucun financement de l'investissement prévu par l'opérateur - et le Marché Public de Performance Énergétique (MPPE) pour lequel un financement est possible.	Régi par le code des marchés publics pour les acteurs publics.	[ADEME 2016]
✓	✓		✓	<b>Fonds Chaleur de l'ADEME :</b> destiné à financer en partie les installations produisant, valorisant et distribuant de la chaleur renouvelable ou de récupération (biomasse, géothermie, solaire thermique...).	Collectivités, Bailleurs, Entreprises.	Enveloppe annuelle d'environ 200 M€. Subvention maximum concernant Distribution / Réseau : 70% et Production : 65%. Aides remboursables.	ADEME.	<a href="#">Site Fonds Chaleur de l'ADEME</a> [AMORCE 2016b]
✓	✓	✓	✓	<b>Autres aides ADEME :</b> diagnostic et étude de projet, recherche, observatoires, postes de conseiller ou animateur.	Collectivités, Bailleurs, Entreprises.	30 à 70 % des dépenses ; plafond d'assiette de 50 000 € pour les diagnostics et 100 000 € pour les études de projets. Aide de soutien aux dépenses de personnel également.	ADEME.	<a href="#">Mode d'emploi des aides de l'ADEME</a>
✓	✓	✓	✓	<b>Appels à projets de l'ADEME :</b> On peut citer les AAP suivants encore ouverts en avril 2018 ou reconduits en 2019 : « Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources » « Énergies Renouvelables » « Réseaux Énergétiques Optimisés » « Transports et mobilité durable » « Grandes installations solaires thermiques de production d'eau chaude » « French Mobility » « Fonds Air 2018 » « AACT-AIR » « GNV / bioGNV »	En fonction des AAP.	AAP réguliers portés par l'ADEME dans le cadre du PIA, du fonds chaleur ou autre. Des appels à projets clôturent et ouvrent régulièrement, on conseille de suivre leur évolution directement sur le site de l'ADEME. Modalités différentes pour chaque AAP.	ADEME.	<a href="#">Site ADEME AAP</a>
	✓			<b>Intracting :</b> Co-financement par avances remboursables de travaux d'optimisation énergétique permettant de dégager des économies d'énergie à court terme. Ces économies sont ensuite affectées aux remboursements des avances consenties.	Collectivités, Hôpitaux, Universités.	La CDC apporte une avance remboursable de 50% du montant des travaux. Montants types de 500 K€ à 5 M€ versés en 2 ou 3 tranches. Taux de rémunération de 2% avec un temps de retour de 10 ans max. Un économiste de flux doit être nommé.	Caisse des Dépôts.	<a href="#">Site CDC</a>
✓	✓	✓	✓	<b>FSIL : Fonds de Soutien à l'investissement public local.</b> Rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, infrastructures en faveur de la construction de logements.	Collectivités.	Fonds du Ministère de la cohésion des Territoires (MCT). 1,2 milliard d'euros en 2017, il a été porté à 1,66 milliard en 2018, dont 1 milliard dédié à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).	Préfectures de département.	<a href="#">Site du MCT</a>
			✓	<b>FACÉ : Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale.</b> Finance des actions de production et distribution d'EnR et de maîtrise de la demande en électricité en zone rurale.	Autorités Organisatrices de la Distribution.	Subventionne à hauteur de 80% HT les travaux réalisés par l'AOD en régime rural. Budget de 377 M€.	Conférences départementales et préfectorales.	<a href="#">Site du MTES</a>
✓				<b>Financement PTRE :</b> L'objectif des plateformes territoriales de la rénovation énergétique est d'accompagner des particuliers, mobiliser les structures et les acteurs publics et privés, et de stimuler la demande en travaux de rénovation.	Tout porteur d'une PTRE.	Co-financement sur 3 ans de moyens d'animation, de communication, de formation, de sensibilisation, d'études. Montant total variable selon démographie et résultats, compris entre 135 000€ et 450 000€. Le financement évolue et pourrait prochainement reposer sur les CEE.	ADEME.	<a href="#">Site des aides de l'ADEME</a> [AMORCE 2018a] [AMORCE 2017c]
✓				<b>Financement des opérations programmées (OPAH) :</b> Ces opérations sont des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé pour les ménages modestes comportant une aide financière pour le suivi et l'animation du dispositif sur le territoire ainsi que des aides spécifiques aux travaux pour les ménages.	Collectivités.	Aide « chefferie de projet » permettant de co-financer un poste de contractuel en aval et en amont de la création d'une OPAH. Montant maximum de 40 000 €/an pendant 7 ans. Effectif depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018.	Agence nationale de l'habitat.	<a href="#">Site de l'Anah</a>
			✓	<b>EnRciT :</b> Dispositif de financement par prise de participation pour des projets d'EnR, en priorité photovoltaïque et éolien, durant la phase de développement (jusqu'à obtention des autorisations).	Collège citoyens/collectivité.	Dispositif doté de 10 millions d'euros. Intervention en fonds propres dans des projets détenus à 40% par un collège de citoyens/collectivités dont 20% minimum de citoyens.	Caisse des Dépôts, Ircantec, Crédit Coopératif.	<a href="#">Site EnRciT</a>
✓				<b>Eco-Prêts :</b> Des prêts à des taux très bonifiés permettant de financer des opérations de réhabilitation thermique de logements, avec condition de gain et de performance énergétiques.	Opérateurs logements sociaux.	Taux modulé selon la durée du prêt. Exemple : taux du Livret A - 0,75% pour une durée de prêt de 5 à 15 ans. Durée du prêt de 5 à 25 ans.	Caisse des Dépôts.	<a href="#">Voir détails sur site CDC</a> [DGEC 2016]
✓				<b>Prêt à la réhabilitation :</b> Peut notamment financer des travaux de rénovation énergétique, en plus d'un éco-prêt.	Opérateurs logements sociaux.	Taux du livret A +0,6% pour une durée de prêt de 5 à 35 ans.	Caisse des Dépôts.	<a href="#">Voir détails sur site CDC</a>
✓	✓	✓	✓	<b>Prêt Politique de la Ville :</b> Financement de tout projet situé en géographie prioritaire politique de la ville (équipements publics, commerces, systèmes de production et distribution d'EnR, infrastructures de transport).	Collectivités, Entreprises, opérateurs logement social.	Taux du livret A +0,6% à 1% pour une durée de prêt de 15 à 20 ans.	Caisse des Dépôts.	<a href="#">Voir détails sur site CDC</a>
		✓		<b>Prêt GPI AmbRE :</b> Concerne tous les projets de réhabilitation thermique des bâtiments des collectivités territoriales visant une cible de performance de 30 % d'économie d'énergie (Grand Plan d'Investissement).	Collectivités.	Taux du livret A + 0,75% pour une durée de prêt de 20 à 40 ans. Enveloppe de 2 Md€.	Caisse des Dépôts.	<a href="#">Voir détails sur site CDC</a>
	✓	✓	✓	<b>PSPL : Prêt au Secteur Public Local.</b> Concerne tous les projets d'investissement du secteur public local.	Collectivités, Hôpitaux Universités, Entreprises.	Taux du livret A +1,3% pour une durée de prêt de 25 à 40 ans.	Caisse des Dépôts.	<a href="#">Voir détails sur site CDC</a>
	✓		✓	<b>Prêt BEI - La Banque Postale :</b> Optimisation énergétique des bâtiments publics pour des travaux de construction de bâtiments respectant la RT 2012, de rénovation, d'amélioration de l'éclairage public et de production des EnR.	Collectivités locales ou entités privées agissant pour le compte d'une collectivité.	Enveloppe de 100 M€. Taux fixe ou taux révisable (Euribor) sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans, bénéficiant d'une décote grâce à la ressource BEI.	La Banque Postale.	<a href="#">Voir détail sur site La Banque Postale</a>
	✓		✓	<b>Prêt BEI - Crédit Agricole :</b> Prêts bonifiés grâce à la ressource BEI. Projets EnR, biomasse, et rénovation énergétique entre autres.	Collectivités.	Différentes enveloppes pour un total de 425 M€ sur les actions air-énergie-climat.	Crédit Agricole.	<a href="#">Site Crédit Agricole</a>
✓	✓	✓	✓	<b>Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) :</b> Permet de financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement relatives au développement durable des territoires.	Collectivités, Entreprises, Associations.	Fonds composé de 2 sections : une générale, et une régionale qui permet de financer les contrats de projets État-Région.	Préfectures de région.	<a href="#">Site du MCT</a>
			✓	<b>Fonds de garantie Géothermie SAF Environnement :</b> Indemnisation d'un porteur de projet géothermie en cas d'échec de forage d'exploitation ou exploration.	Entreprises, Collectivités.	Environ 20 M€ versés depuis sa création.	SAF Environnement.	<a href="#">Site SAF Environnement</a>